

COMMUNE DE GUMONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Conseillers présents : PEUCH Jean-Pierre, DEMICHEL Dominique, LEYGNAC Jean-Philippe, MAITRE Laurent, PERRIN Catherine épouse CARPENE, VIENNE Cédric, FAIVRE Martine

Excusés : Néant

DEMICHEL Dominique est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 10h00.

Détermination du nombre d'Adjoints

Conformément à la législation, le nombre d'adjoints doit être au moins égal à 1 tiers des membres du Conseil Municipal. Le nombre d'Adjoints est de 2.

Election du Maire et des Adjoints

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M.	PEUCH Jean-Pierre	29/06/1951	Maire	45
M.	LEYGNAC Jean-Philippe	14/06/1961	Premier adjoint	49
MME	PERRIN épouse CARPENE Catherine	18/07/1958	deuxième adjointe	49

Indemnités du Maire et des Adjoints

Considérant que pour une commune de moins de 1000 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire est de 25.5% de l'indice brut I 2027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique et celui d'un adjoint de 9.9% Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- Maire : 14.80 % de l'indice 2027
- 1^{er} adjoint : 5.5% de l'indice 2027
- 2^{ème} adjoint : 5.5% de l'indice 2027

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Délégation des Conseillers au Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne délégation à monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque ces crédits sont inscrits au budget et ce dans la limite de 3000€.

En cas d'empêchement du Maire, cette délégation sera exercée, dans les mêmes conditions, par le 1er adjoint au Maire. Cette délégation est valable pendant toute la durée du mandat électif.

Informations diverses :

- COVID 19 : Approvisionnement des masques, information de la proposition de subvention faite par Mr Yves LIDOVE, Président de la caisse locale Groupama, à hauteur de 500€ de dépenses réalisées dans le cadre de la lutte contre le Covid19. La Mairie tient toujours à disposition des résidents principaux de Gumont des masques pour leurs déplacements éventuels.

- Elections municipales : le conseil municipal tient à remercier l'ensemble des électeurs de Gumont pour leur participation au scrutin à 91.3% et la qualité des suffrages avec 1 seul bulletin nul.

La séance est levée à midi.